



HAL
open science

La présence sociale et les temps sexués du care pour repenser la solidarité

Marc Bessin

► **To cite this version:**

Marc Bessin. La présence sociale et les temps sexués du care pour repenser la solidarité. Castel R. & Martin C., *Changement et pensée du changement. Echanges avec Robert Castel*, Paris, la Découverte, pp. 261-273., 2012. hal-03007292

HAL Id: hal-03007292

<https://hal.science/hal-03007292>

Submitted on 22 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Référence du chapitre : Bessin M., « La présence sociale et les temps sexués du *care* pour repenser la solidarité », in Castel R. & Martin C., *Changement et pensée du changement. Echanges avec Robert Castel*, Paris, la Découverte, 2012, pp. 261-273.

LA PRESENCE SOCIALE ET LES TEMPS SEXUES DU CARE POUR REPENSER LA SOLIDARITE

Marc Bessin

dans Castel R. & Martin C., *Changement et pensée du changement. Echanges avec Robert Castel*, Paris, la Découverte, 2012, pp. 261-273.

LES PROCHES PAR L'ÉCHANGE ET LE REFUS DES DISCIPLES

Quand on connaît Robert Castel et que l'on entretient avec lui un dialogue scientifique, on ne peut qu'être enthousiasmé par cette invitation à échanger avec lui dans un ouvrage consacré à son œuvre. Au demeurant, on ressent également une petite gêne, car il semble difficile de se réclamer « castelien ». En effet, bien qu'il soit à l'origine d'une sociologie de la question sociale à laquelle beaucoup se réfèrent, Robert Castel n'a pas en tant que telle fait école, et n'a donc pas à ce titre de disciples, comme ce fut rappelé dans l'introduction à cet ouvrage. Ceci est sans doute dû à sa modestie, mais surtout à sa conception de la transmission et plus généralement de la production de la connaissance¹.

¹ . Rappelons ce qu'il disait de son rapport aux « grands hommes », dans un entretien sous forme d'itinéraire que nous avons eu le plaisir de recueillir avec Jean-Paul Gaudillière et Bernard Doray, pour la revue *Mouvements* : « Le bon usage qu'il faut faire des grands hommes si l'on veut rester libre, consiste à ne pas en être trop près. J'ai de l'admiration pour Foucault, et aussi pour Bourdieu. L'un et l'autre ont été importants pour moi, mais surtout pour leur position. J'aime la position de Bourdieu, son aspect durkheimien, sa conscience aiguë de la dureté du monde. Pour Foucault c'est le parti pris généalogique, sa capacité à mobiliser l'histoire pour comprendre le présent. Je leur dois beaucoup, mais je ne pense pas avoir été ni bourdieusien, ni foucaldien et je n'ai pas voulu l'être. À tort ou à raison je n'aime pas les orthodoxies et les Églises. Ça n'empêche pas les influences et de reconnaître

Si les auteurs rassemblés dans cet ouvrage ne sont pas des disciples, ils ont pu toutefois suffisamment s'approcher de l'homme qu'ils consacrent, tout en restant libres. Ces chercheurs, et bien d'autres encore, ont tissé des affinités fortes avec l'œuvre et la personne de Robert Castel et lui sont profondément reconnaissants pour ce qu'il leur a transmis. Ils lui épargneront donc les orthodoxies en menant le débat et éventuellement la controverse, tout en sachant nouer des alliances. Car on le sait, la période politique nous oblige à faire front, au-delà des divergences qui peuvent s'exprimer lorsqu'il s'agit de proposer et de se projeter, pour défendre avant tout ce qui peut encore l'être d'un système de protection sociale vendu à la découpe, par des politiques qui ne semblent avoir comme dessein que d'encourager sans cesse les logiques néolibérales à l'œuvre. J'évoque ici un trait fondamental que je retiens de l'intervention sociologique de Robert Castel, à savoir l'incessante portée politique et sociale de ses analyses, rejetant la science pour la science et reprenant régulièrement à son compte le principe durkheimien selon lequel la sociologie ne vaudrait pas une heure de peine si elle devait n'avoir qu'un intérêt spéculatif. Il ne s'agit là que d'un des aspects de son travail, et je conçois que l'on puisse se retrouver et discuter avec lui sans forcément partager ce pragmatisme social, qui lie conviction et rigueur. C'est, en ce qui me concerne, une des raisons profondes qui donnent une assise confortable à nos échanges réguliers, nourris de ce « souci du social »².

LE GENRE AUX MARGES DE LA QUESTION SOCIALE ?

Pour ma part, j'ai eu le privilège de faire ma thèse au Grass (Groupe de Recherche et d'Analyse du Social et de la Sociabilité), laboratoire que dirigeait alors Robert Castel.

ses dettes. Mais chacun doit prendre la responsabilité d'essayer de réfléchir par lui-même » [Castel, 2003, p. 180].

² J'emprunte cette belle expression à Bertrand Ravon, en lui donnant ici un sens à la fois plus restreint et pourtant bien convergent avec la manière dont les interventions et les analyses du secteur social doivent s'épargner d'une distance scientifique pour partir des situations concrètes et souvent dures du monde afin de les appréhender [Ravon, 2008].

Je l'ai retrouvé ensuite à l'EHESS où j'ai eu l'occasion, avec Denis Merklen et lui, de donner un séminaire (« Protection sociale et individu mobile ») qui nous a amenés à une réflexion commune sur ce que l'on nomme pour l'instant « les politiques de l'individu ». Dans l'analyse que nous avons portée sur l'évolution de l'État social, nous avons tenté d'y souligner les ambiguïtés de cette façon d'impliquer les individus dans leur singularité, que l'on peut voir s'appliquer dans les politiques sociales, bien que cette tendance s'observe dans d'autres domaines qui nous sont moins familiers. Nous avons donc débattu à de nombreuses reprises sur la conception de l'individu et nous nous sommes parfois confrontés sur les enjeux d'une approche de genre, que je mobilise régulièrement en ayant eu souvent l'impression que ça ne signifiait, pour Robert Castel, qu'une matière ou un problème à rajouter, souvent à la marge, mais qui ne changeait rien fondamentalement à l'ensemble du propos préalable. Étant conscient qu'on ne peut pas tout faire, et qu'il existe une division du travail y compris dans la sociologie, Robert Castel a longtemps passé sous silence les enjeux genrés de la protection sociale, ne reconnaissant pas dans les approches féministes une critique suffisamment à même de reconsidérer l'ensemble des analyses sur la question sociale, ce qu'elles revendiquent pourtant.

En effet, la société salariale s'est appuyée sur un modèle masculin neutre de l'individu dont les supports sociaux relèvent d'une division sexuée du travail qui ne fait que perpétuer la dépendance des femmes. L'État social s'est développé sur les modèles de « Monsieur Gagnepain » et « Madame Aufoyer », celle-ci n'accédant à la citoyenneté sociale que par l'intermédiaire de son mari, la situation d'ayant-droit la reléguant au privé, à la fois invisibilisée et responsabilisée dans les affaires familiales. Les politiques sociales mises en œuvre dans une optique de régulation des inégalités sociales ont ainsi plutôt fortement contribué à maintenir les inégalités sexuées et renforcer les stéréotypes de genre. L'accès massif des femmes au salariat a d'ailleurs été l'un des bouleversements majeurs de la société salariale et du système de protection sociale qu'elle avait engendré. Son « effritement » met au jour des rapports entre sphères privées et sphères publiques dont on ne peut plus postuler l'étanchéité,

sur laquelle par exemple le déni du travail des femmes reposait. La quasi-parité actuelle dans la population active rapportée à l'incroyable maintien des disparités dans le partage et le souci des tâches domestiques et éducative constitue un enjeu politique majeur. Mais les lignes risquent de ne pas beaucoup bouger tant que l'on parlera à ce sujet de « conciliation famille/travail », manière de problématiser qui ne fait que contribuer à masquer le système de genre, en concentrant sur les seules femmes les pistes de résolution de l'équation.

Le dispositif de Robert Castel semble avoir toujours eu des difficultés devant les questions féministes posées à la société salariale. Même la problématique familiale, qui contraint à penser frontalement les dichotomies du public et du privé, n'a jamais fait l'objet d'un intérêt approfondi dans ses analyses. Je laisse sur cet aspect Claude Martin, l'un des grands spécialistes des politiques familiales, en parler, mais il est intéressant par exemple de voir comment le concept central dans la sociologie de Robert Castel de « désaffiliation » n'est pas rapporté directement à l'un de ses sens étymologiques, qui renvoie à la place centrale de la filiation dans le lien familial et social³.

CASTEL ET LES TEMPORALITES

Longtemps délaissée par Robert Castel comme un problème colatéral⁴ de la question sociale, sa dimension sexuée me semble en revanche être le point de départ pour mobiliser une approche féministe du *care* qui constitue une ressource pour penser autrement la solidarité. C'est le propos que je défendrai ici en insistant sur les enjeux temporels de ces perspectives, et que je souligne en parlant de « présence sociale ».

Car Robert Castel est très soucieux de cette question de la temporalisation, qui permet d'insister sur les perspectives politiques de l'intervention publique. Ce n'est d'ailleurs

³ Nadine Lefaucheur avait soulevé cet aspect dans un des séminaires du Grass où l'on avait discuté *Les Métamorphoses de la question sociale*.

⁴ J'ai plusieurs fois entendu Robert Castel, interpellé directement ou indirectement par des féministes qui l'ont pourtant ménagé et respecté, parler de cette dimension à mettre au compte des « dégâts collatéraux » de la question sociale.

pas un hasard s'il a titré le recueil d'articles qui ont accompagné la réception de ses analyses de la question sociale *La Montée des incertitudes*. Une autre des caractéristiques fondamentales de son œuvre consiste à recourir au principe foucauldien de généalogie et à rapporter les questions qui se posent sur le social à leur dimension historique et à la manière dont elles émergent dans l'espace public en tant que problème ; c'est cette fameuse opération de problématisation qui l'a conduit à aller chercher bien loin les clefs pour comprendre la protection sociale ou l'ordre psychiatrique. Il ne laisse pas pour autant le présent et s'interroge sur les supports sociaux des individus et les assises qui leur permettent plus ou moins d'affronter la mise en mobilité généralisée à laquelle ils sont soumis dans la période contemporaine. Ainsi, Robert Castel mobilise sans cesse les dimensions temporelles dans son œuvre pour indiquer les enjeux politiques de la question sociale. C'est ce qu'indique la question de départ des *Métamorphoses*, celle d'un salariat dans de bien mauvaises conditions à l'origine et qui en est arrivé à une position stable permettant d'acquérir des droits, des sécurités, et à être au cœur de la citoyenneté sociale. Les notions de garanties et d'assurance structurent la conceptualisation des supports sociaux qui permettent d'être pleinement un individu, au sens de pouvoir bénéficier d'un minimum d'indépendance et de reconnaissance sociale ; or ce sont là des notions fondamentalement en lien avec la question de la temporalisation. Et n'oublions pas les enjeux actuels de la protection sociale dont la force était liée à la stabilité de la condition salariale. Le processus d'effritement de la société salariale est une remise en cause de ses fondements temporels, l'un de ses symptômes, la précarisation des relations de travail, renvoyant bien à la problématique de la rationalisation industrielle entre prévoyance et prévision⁵, avec le spectre d'une mise en mobilité généralisée et d'un retour à l'incertitude d'une condition dont la perspective temporelle est réduite, « au jour la journée ». Enfin, pour clore ce propos liminaire sur Castel sociologue de la

⁵ Voir la distinction qu'introduit Pierre Bourdieu entre prévoyance et prévision à propos de l'attitude temporelle des paysans kabiles [Bourdieu, 1963, 1977].

temporalisation, rappelons ses analyses des processus d'individualisation croissante qui mettent à mal les protections sociales de la société salariale justement parce qu'elles s'étaient construites sur la force des collectifs. La dé-collectivisation vient bouleverser le rapport au temps, en tant que structure commune pour penser l'être ensemble et en devenir. La manière dont cette dé-collectivisation ou ré-individualisation vient se traduire dans les dispositifs multiples, mais notamment dans le secteur social, au travers d'injonctions biographiques et d'activation des individus obligés de se dynamiser pour donner sens à leur trajectoire, consiste avant tout à déstandardiser le temps. On y propose de nouvelles modalités de temporalisation, devenue un enjeu qui est renvoyé à la singularité et à la subjectivité des individus.

Bref, Robert Castel est bien un sociologue des temporalités, ce qui lui permet d'être un grand sociologue de la question sociale. Mais je voudrais lui suggérer que cette question de la temporalisation est au principe des enjeux sexués de la question sociale. Pour ce faire il faudrait donc aussi appréhender la temporalité dans sa conflictualité, dans l'émergence et la contingence.

LES TURBULENCES DU TEMPS

Pour le dire autrement, le temps ne doit pas seulement être abordé par la régularité, les opérations de mise en ordre, de synchronisation et de stabilisation des positions. Cette conception durkheimienne des institutions temporelles, assez caractéristique de la manière fonctionnaliste d'aborder les catégories dans la société salariale, ne résiste justement pas à toute la mise en mobilité qui déstabilise les supports sociaux des individus.

Prenons l'exemple des calendriers biographiques, soumis à un processus de standardisation très important durant le XX^e siècle. Nous étions arrivés à un modèle ternaire de parcours de vie particulièrement prégnant dans l'après-guerre, formaté autour du statut d'adulte intégré dans un emploi et dans une famille. Les droits et les caractéristiques dévolus à chaque âge de la vie entourant cette catégorie de référence donnaient une cohérence à la dynamique entre les générations. C'est sur cette

conception de catégories stables, fonctionnant par attentes et dispositions, que s'est appuyée la logique assurantielle de la protection sociale. Les jeunes caractérisés par une vulnérabilité sociale sont l'objet d'une protection, comme les vieux sont appelés à être sur le retrait en échange d'un soutien adapté. Or, la « montée des incertitudes » à partir du milieu des années 1970 s'est traduite par d'importantes transformations dans les régulations temporelles. L'instabilité dans les sphères professionnelles et familiales a mis à mal la garantie des positions liées au statut d'adulte, dont les contours se sont d'ailleurs largement brouillés du fait d'une difficulté des jeunes à s'insérer, des seniors à rester dans l'emploi et des retraités à renoncer à participer à la vie sociale. La flexibilité temporelle donne l'illusion d'une démultiplication des catégories d'âge alors qu'on assiste plus sérieusement à une déstandardisation du parcours de vie qui permet aux individus un rapport plus distant à certaines normes d'âge. Cette mutation du biographique engendre un individu qui serait propre à la société post-salariale, un individu n'existant pas tant par son intégration à des collectifs que par sa capacité à répondre à l'injonction d'être l'entrepreneur de lui-même, le promoteur de sa propre biographie. On sait combien Robert Castel a insisté sur les dangers d'une telle responsabilisation, bien entendu pour les « individus par défaut », mais aussi, même s'il n'y prête pas la même attention, pour les « individus par excès ».

Il reste que pour appréhender cette nouvelle conjoncture normative, il devient plus pertinent encore d'élargir la gamme conceptuelle du temps par des dimensions plus pragmatiques, davantage orientées vers la dynamique des situations. Les ultimes métamorphoses de la question sociale, celles maintes fois abordées par Robert Castel pour analyser les enjeux contemporains des inégalités, de la pauvreté, du chômage de masse, mais aussi du précarat, des incertitudes et de la mise en mobilité généralisée des individus, ne font que davantage mettre en évidence un temps turbulent, soumis aux aléas et aux changements. L'approche classique des catégories fonctionnant par inférence, où l'on postule la stabilité des situations pour octroyer par exemple un droit en fonction des nécessités prétendues propres à une catégorie, n'est plus suffisante (l'a-t-elle jamais été ?). Il convient de considérer les catégories en train de se faire,

d'appréhender leur malléabilité et la manière dont les actions s'ajustent au plus près des situations.

Sans forcément parler de changement de paradigme, on peut considérer que cette ouverture pragmatique se traduit par la prise en compte d'au moins deux dimensions du temps. La considération classique des catégories temporelles, l'approche taxinomiste, correspond au temps qui s'est affirmé petit à petit avec le capitalisme et l'industrialisation. Ce temps chronologique permet la synchronisation sociale à partir de catégories qui s'imposent à tous, et qui dictent la ponctualité en se référant aux mêmes normes temporelles. Mais l'activité sociale n'a jamais pu se passer d'un temps de l'action, que l'on soit dans des sociétés très stabilisées ou dans des périodes de turbulence. Or l'action, si elle est fortement orientée par les contraintes temporelles des horloges sociales, s'élabore en situation et en fonction du contexte. Autrement dit, observer les manières d'agir ensemble et de se synchroniser, de s'adapter aux contingences et d'ajuster ses activités en fonction de l'autre ou de la situation, oblige à envisager aux côtés du temps chronologique, un temps plus kairologique permettant de saisir le moment propice ou l'action en train de se faire. La question du « quand ? » en termes d'heures, de dates ou d'âges, se complexifie : « comment ? », « avec qui ? », « pourquoi ? », etc. Pour schématiser le propos, on peut dire que *Chronos*, représentant un temps plus quantitatif et linéaire, dominant dans nos sociétés matérialistes, donne un cadre pratique et universalisant ; alors que *Kairos*, du fait de l'élaboration située de l'opportunité et de sa dimension qualitative, ouvre à des dimensions morales du temps. Il me semble que cet élargissement à l'analyse morale des temporalités s'impose pour affronter le double défi de la mobilisation des individus dans la société post-salariale, les dynamiques qu'elle implique et un rapport moins collectif aux normes. En découlent aussi des questions plus classiques sur la manière d'articuler un système de droits pour l'adapter à une question formulée à partir de besoins et de situations concrètes et singulières. Le principe de l'intervention politique et sociale est ainsi posé à nouveaux frais, dans un contexte général qui invalide les logiques stables et prédéfinies au profit de processus d'adaptation au plus près des situations, ici et

maintenant. Mais avant de poursuivre sur la pertinence et les limites de ce rapprochement spatial et temporel, revenons aux imbrications des temporalités et du genre, pour saisir tous les enjeux politiques de la présence sociale.

LES TEMPORALITES AU PRINCIPE DU GENRE

Le temps n'est pas à considérer au sens de « l'emploi du temps » qui nous aide à le programmer. Ce n'est pas un contenant au sein duquel les activités s'imbriquent. Le temps résulte plutôt de l'action, et en ce sens, c'est un rapport social et une question de pouvoir. J'ai donc insisté, en livrant une critique trop facile sans doute d'un Castel durkheimien soucieux des stabilités, sur la nécessité de s'ouvrir aux turbulences et à la conflictualité. Cette posture permet en tout cas de proposer une grille de lecture temporelle de la sexuation du monde social. C'est une entrée assez simple, bien que peu répandue, y compris parmi les féministes qui ont pourtant largement insisté sur les dimensions temporelles des rapports sociaux de sexe [collectif, 1986]. Il s'agit donc de montrer que les temporalités sont aussi au principe de l'ordre du genre [Bessin, Gaudart, 2009].

Certes, le temps chronologique permet de mesurer des activités, et par la même occasion d'objectiver des inégalités sexuées en mettant en lumière des usages et des pratiques différenciés du temps, selon le sexe en l'occurrence. On démontre ainsi par exemple que la répartition très inégale du travail domestique et d'éducation des enfants entre hommes et femmes dans les familles n'a pas beaucoup évolué depuis trente ans. Mais cet outil d'objectivation, tel qu'il est utilisé dans les enquêtes « budget-temps », pose problème du point de vue du genre, puisque cet instrument de mesure n'est justement pas neutre à son endroit. Il repose sur l'expérience masculine du temps, linéaire, computable et monochrome (« monotâche » comme le disent souvent les femmes pour dénoncer les hommes qui ne savent effectuer qu'une chose à la fois), qui s'oppose en bien des points à l'expérience des femmes appelées à gérer plusieurs sphères d'activités en même temps. Ces enquêtes quantitatives, aussi utiles soient-elles pour dénoncer la première des dominations masculines, restituent cependant

difficilement l'expérience de ceux et surtout de celles qui sont amenées à « décloisonner ».

L'exemple de l'âge de la retraite nous aide à mieux comprendre les limites des indicateurs strictement chronologiques, ou plus précisément leur biais genré. Il est remarquable que les mobilisations en France contre les réformes des retraites en 2010 aient tardé pour avancer l'argument, pourtant facile à mobiliser, des femmes particulièrement victimes de ces nouvelles mesures du fait d'un morcellement de leur carrière (temps partiel, arrêt pour enfants, chômage, etc.) et de l'invisibilité de leur activité (notamment parentale) n'ouvrant pas droit à des protections sociales. On montre ainsi que l'âge n'est pas neutre du point de vue du genre, malgré son apparente équité. S'appliquant très simplement à tout le monde sans distinction, l'âge chronologique semble l'outil démocratique par excellence pour faire valoir des droits tels que la retraite. Or cet égalitarisme suppose un temps équivalent pour tous, alors que le genre, en tant que système hiérarchisé, repose justement sur la différenciation sexuée du rapport au temps.

Le rapport dialectique entre la sphère de la production économique et celle de la (re)production domestique [Daune-Richard, Devreux, 1986] engendre un rapport aux temps spécifique aux femmes, lié à leur assignation à la sphère privée. Cette sexuation ne s'appuie pas simplement sur une dimension quantitative, elle relève aussi d'une logique relationnelle : un ensemble de comportements qui constituent un rapport à l'autre situant les femmes dans une disponibilité temporelle permanente. Il leur incombe de gérer les contradictions temporelles entre les différents espaces-temps dans lesquelles elles doivent s'inscrire et entre les rythmes des différents acteurs, plus ou moins proches. Sur elles pèsent ainsi la coordination dans le privé et l'articulation avec le public, la responsabilité de la synchronisation et de la gestion quotidienne (matérielle et idéale) des activités de chacun, l'assurance pratique de l'ordinaire et la projection morale dans la durée. Monique Haicault avait parlé de la « gestion ordinaire de la vie en deux » [1984] pour caractériser l'expérience pratique et morale des

femmes, rentrées massivement dans l'activité salariée, qui ne peut donc pas simplement se résumer à leur double journée de travail.

Seules les temporalités prises dans la complexe articulation du chronologique et du kairologique peuvent rendre compte de cette sexuation des activités. Le système de genre repose sur cette construction du rapport au temps, qui arrive à rendre « naturelles » des compétences dites féminines consistant à agir en fonction de l'autre et à prendre en charge l'engagement dans la durée. En résulte un ensemble de dispositions pratiques et morales qui sont devenues des caractéristiques du genre féminin, telles que la responsabilité, l'attention, l'anticipation, la disponibilité, l'adaptation, le souci, la présence, le soin ou la prise en charge. On reconnaît là des traductions possibles du *care*, que l'on a tendance à ne pas traduire quand on évoque les approches philosophiques, éthiques et politiques mobilisées depuis quelques années en France avec un certain succès pour critiquer les problématiques classiques de la justice [Paperman, Laugier, 2005].

PRESENCE SOCIALE : LE PRIVE EST POLITIQUE

La tentative plus récente d'entrée du *care* en politique a connu moins de réussite. C'est sans doute autant dû aux maladresses de ses défenseurs, qui n'ont pas servi à clarifier les orientations exigées par une éthique du *care*, qu'aux poncifs sexistes de ses détracteurs, incapables d'imaginer que des enjeux de justice sociale puissent être pensés principalement à partir de situations très concrètes et relevant du personnel. La réception de cette intrusion médiatique du *care* en politique serait très intéressante à analyser. Elle rappelle simplement qu'en disqualifiant les questions posées par le privé au public et en reléguant l'articulation production/reproduction à des « affaires de bonne femmes », on a défendu des conceptions machistes du politique. Or, plus que jamais, s'affirme l'enjeu féministe d'un politique partant du privé (« le personnel est politique ») pour s'engager dans la « production du vivre » [Hirata, Zarifian, 2000].

La nécessaire politisation du *care* relève de sa dimension temporelle. Pour appuyer cette proposition, je traduis les enjeux de temporalisation et de sexuation du *care* en

avançant la notion de présence sociale. Pour reprendre la description des quatre phases du *care* proposée par Joan Tronto [1993, 2009], on peut considérer que la présence réunit à la fois le registre moral de la sollicitude et la dimension plus pratique du soin. Assurer une présence, c'est d'abord se soucier de (*caring about*) : il s'agit de constater l'existence d'un besoin et d'évaluer les possibilités d'y répondre. Le rapprochement ainsi effectué permet de ne pas en rester aux catégories de droit censées ouvrir des prestations, pour en considérer l'effectivité des besoins. La présence sociale, c'est ensuite traduire cette réponse par une prise en charge (*taking care of*), en déterminant notamment la nature de la réponse à apporter. La dimension pragmatique permet d'ajuster l'intervention pour autrui à la situation. La présence participe également du prendre soin (*care giving*) qui suppose un travail matériel et le plus souvent un contact direct avec les bénéficiaires du soin. Enfin, la présence sociale intègre également l'étape de la réception de l'intervention (*care receiving*) où l'on prend en compte l'adéquation de la prise en charge proposée. Car, quand bien même est présumée la justesse d'une réponse aux besoins perçus, la perception de ces besoins peut se révéler fautive ou la réponse peut se trouver inadaptée, ou engendrer de nouveaux problèmes encore plus importants que ceux que l'on prétendait résoudre.

La présence sociale induit un ajustement aux circonstances pour engager des actions adaptées à la situation critique. Elle correspond à cette posture temporelle de la disponibilité dans laquelle il convient d'être pour pouvoir intervenir au moment opportun, de façon adaptée et contextualisée. Indépendamment de la similarité des termes, le *care*, sous cet angle de la présence sociale, relève bien du *Kairos* (l'action propice, être là quand il convient). Il s'agit également d'en évaluer les implications à toutes les phases, et en ce sens échapper à l'intervention ponctuelle pour appréhender les actions engagées au-delà de court-terme et les inscrire dans la durée. L'ultime étape est essentielle en ce sens, puisque c'est par la prise en compte de la réception de l'intervention proposée que l'on peut évaluer dans le temps si elle s'avère opportune, pas seulement pour soulager une situation présente, mais pour tenter de l'intégrer dans un processus de réparation dans le temps.

ARTICULER DROITS ET BESOINS

Robert Castel pourrait avancer, face à cette présentation, la critique du risque compassionnel, qui pointe l'arbitraire de la proximité spatiale et temporelle se concentrant dans la seule situation d'interaction (l'argument de la privatisation autour de la relation dyadique) et dans le seul moment de la réponse au besoin (l'argument du présentisme). On pourrait l'illustrer à partir d'un exemple qu'il a souvent développé : l'appel à la sollicitude des voisins pendant la canicule de l'été 2003 pour prendre soin des personnes âgées particulièrement vulnérables face à cette situation. « Tant mieux pour les vieux qui ont des voisins bienveillants, tant pis pour ceux qui en sont dépourvus ! », dit-il en substance. Si je partage ses craintes de cette responsabilisation individuelle, force est de constater qu'en appeler à la seule évocation des droits et de la protection s'avère insuffisant. C'est pourquoi je parle de « présence sociale » pour évoquer un dispositif de la société, et non simplement une présence individuelle qui induirait l'idée que chaque personne doit se sentir redevable moralement et pratiquement des personnes à proximité, d'une voisine déshydratée ou d'un mendiant dans la rue. Albert Piette [2009, p. 108 *sq.*] développe d'ailleurs l'idée d'une présence qui ne peut se concevoir sans une sorte de droit à l'absence (nul ne peut se sentir en permanence moralement responsable des besoins formulés autour de lui, il continue à vivre y compris face aux atrocités qui l'entourent), que permet les systèmes sociaux de protection et d'assistance : « Ainsi donc la société existe en situation, avec des modes de présence spécifiques qui ne sont ni ceux des humains, ni non plus des divinités. Curieusement l'idée durkheimienne de la présence située de la société a été peu exploitée empiriquement. »

Il me semble que des notions telles que les supports sociaux de Robert Castel y participent à leur manière. En tout cas, la sociologie de la présence sociale rapidement évoquée ici relève bien de l'invitation à l'enquête avec une visée essentiellement descriptive des prises en charge : « Qu'en est-il ? », « Qui fait quoi ? », « À qui ? »

Cette conception de la présence sociale permet aussi d'éviter de se focaliser sur la dimension spatiale et la logique compassionnelle qui l'accompagne, dans lesquelles nous enferme trop la dynamique de la proximité souvent retenue dans les débats sur le *care*. Ici, l'engagement auprès de l'autre s'écarte de la pitié, dont le principe requiert une extériorité, une « présence absente », alors que la compassion a besoin d'une « présence corporelle du “ proche ” pour réduire la distance » [Revault d'Allonnes, 2008, p. 43]. Mais la présence sociale peut se distinguer de la compassion par sa capacité à la politisation, qui est justement un enjeu de temporalisation : la présence sociale ne se concentre pas dans le moment présent. Tout le problème de cette tendance contemporaine à l'accélération [Rosa, 2010] et au rétrécissement des horizons temporels [Hartog, 2003] consiste justement à évaluer les capacités d'y résister, en s'inscrivant dans l'épaisseur du temps, dans l'articulation entre « champ d'expérience » (relation du passé au présent) et « horizon d'attente » (relation du futur au présent) [Kosselleck, 1990]. Il s'agit d'appréhender ce qui est mis en œuvre dans les manières d'agir pour ou avec les autres dans le besoin, au-delà d'une réponse dans l'urgence.

La présence sociale est un engagement pragmatique dans le particulier et le concret qui s'extrait des seules logiques d'abstraction. En remettant en cause l'opposition traditionnellement entretenue entre justice et proximité, elle s'écarte d'un mode de régulation et de protection reposant sur une rationalité, de type kantienne, postulant d'emblée l'autonomie, et qui tablait sur une mise à distance en se préservant des affects. Elle suppose une dynamique de reconnaissance [Honneth, 2000] : l'intervention auprès d'autrui n'est pas déterminée par les attributs sur le modèle des droits ouverts, mais s'oriente en fonction d'une mise en visibilité des problèmes [Voirol, 2005]. En ce sens, on lui retire souvent la capacité à produire du politique, tant est ancrée l'idée que le politique ne se conçoit que dans l'approche universelle du Droit. S'il me semble évidemment nécessaire, notamment en ces moments de perpétuelle restriction des droits, de les défendre et de renforcer les assises et les supports sociaux pour qu'ils puissent toujours (et si possible davantage) s'appuyer sur

le Droit pour sécuriser les trajectoires sociales et professionnelles, il est tout autant nécessaire de prendre acte des incapacités de celui-ci à appréhender bien des singularités, et surtout d'admettre qu'il produit aussi des inégalités. Et d'une certaine manière, Robert Castel avait déjà insisté sur ce point à propos des « discriminations négatives » liées aux questions raciales [Castel, 2007].

En tout cas, la présence sociale et les temps sexués du *care* sont assez révélateurs du défi posé aux sociétés démocratiques acceptant le principe d'une politique portée par le privé. En postulant la vulnérabilité comme expérience ordinaire, n'y a-t-il pas possibilité de passer à un modèle de personne sujette à des besoins sans se démunir du filet de sécurité contre l'arbitraire que proposait le modèle du sujet de droit ? C'est tout l'intérêt des outils que nous propose Robert Castel, en les confrontant à des perspectives féministes, que de déboucher sur des questions aussi excitantes pour repenser la solidarité.

BIBLIOGRAPHIE

BESSIN M., GAUDART C. (dir.) (2009), « Les temps sexués de l'activité », *Temporalités*, n° 9/1.

BOURDIEU P. (1963), « La société traditionnelle : attitude à l'égard du temps et conduite économique », *Sociologie du travail*, janvier-mars.

BOURDIEU P. (1977), *Algérie 60, structures économiques et structures temporelles*, Minuit, Paris.

CASTEL R. (2003), « De la psychiatrie à la société salariale, une socio-histoire du présent », entretien réalisé par BESSIN M., DORAY B., GAUDILLIERE J.-P., *Mouvements*, n°27-28, mai-août, p. 177-185 ; réédité dans *Pensées critiques. Dix itinéraires de la revue Mouvements (1998-2008)*, La Découverte, Paris, 2008, p. 101-115.

CASTEL R. (2007), *La Discrimination négative*, Le Seuil, Paris.

COLLECTIF (1984), *Le Sexe du travail. Structures familiales et système productif*, APRE, Grenoble.

- DAUNE-RICHARD A.-M., DEVREUX A.-M. (1986), *La Reproduction des rapports sociaux de sexe*, Tome 3, *À propos des rapports sociaux de sexe : parcours épistémologique*, ATP Recherches féministes et recherches sur les femmes, Éditions du CNRS, Paris.
- HAICAUT M. (1984), « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du travail*, n° 3, p. 268-278.
- HARTOG F. (2003), *Régimes d'historicités. Présentisme et expériences du temps*, Le Seuil, Paris.
- HIRATA H., ZARIFIAN P. (2000), « Travail (le concept de) », in HIRATA H., LABORIE F., LE DOARE H., SENOTIER D. (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, Paris, p. 230-235.
- HONNETH A. (2000), *La Lutte pour la reconnaissance*, Éditions du Cerf, Paris.
- KOSSELLECK R. (1990), *Le Futur Passé : contribution à la sémantique des temps historiques*, EHESS, Paris.
- PAPERMAN P., LAUGIER S. (dir.) (2005), *Le Souci des autres*, EHESS, Paris.
- PIETTE A. (2009), *Anthropologie existentielle*, Éditions Petra, Paris.
- RAVON B. (2008), *Le Souci du social*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, université Lyon 2.
- REVAULT D'ALLONNES M. (2008), *L'Homme compassionnel*, Le Seuil, Paris.
- ROSA H. (2010), *Accélération. Une critique sociale du temps*, La Découverte, Paris.
- TRONTO J. (1993), *Moral Boundaries: A Political Argument for an Ethic of Care*, Routledge, trad. Fr. (2009), *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, La Découverte, Paris.
- VOIROL O. (dir.) (2005), « Visibilité/invisibilité », numéro spécial, *Réseaux*, n°129/130.